



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE D'ORCIER

Tél : 04 50 73 92 01

mairie@orcier.fr

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 AVRIL 2022 à 19h30

Le mercredi 13 avril deux mille vingt-deux à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Catherine MARTINERIE, Maire.

Présents : MMS MICHAUD Marie-Christine, CREPY Jean-Claude, Mme GUESDON Fabienne, Mme DETRAZ Isabelle, PAGNEUX Julien, CARRAUD Maud, MAITRE Sophie, ROSSINELLI Michel, MERCIER Eric, BERTHE Joseph.

Absents avec pouvoir : M. FILLION Romain (pouvoir à M. ROSSINELLI Michel) Mme COUSIN Nadine (pouvoir à Mme MARTINERIE Catherine), Mme GALLAY Valérie (pouvoir à M. PAGNEUX Julien)

Absent excusé : M. TOURNIER Geoffrey

Secrétaire de séance : Mme CARRAUD Maud

Approbation, à l'unanimité, du compte rendu du conseil municipal en date du 16 mars 2022.

Approbation, à l'unanimité, de l'ordre du jour de la séance

Approbation du compte administratif 2021 – Budget Principal

Le Conseil Municipal sous la présidence de Madame Marie-Christine MICHAUD et hors présence de Madame le Maire approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2021 :

<u>Libellé</u>	<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		30 000,00		444 781,65
Opérations 2021	768 602,59	924 629,77	579 474,97	683 880,77
Total	768 602,59	954 629,77	579 474,97	1 128 662,42
Restes à réaliser	0,00	0,00	564 105,00	0,00
Résultats définitifs	768 602,59	954 629,77	1 143 579,97	1 128 662,42
Déficit ou excédent		186 027,18		-14 917,55
Total général				171 109,63

Approbation du compte de gestion 2021 – Budget principal

Le Conseil Municipal, déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Affectation des résultats 2021 – Budget principal

En application des dispositions de l'instruction comptable M14, il convient d'affecter les résultats de la gestion de l'exercice 2021, à reprendre sur l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, d'affecter 50 000 € à la section de fonctionnement à l'article R 002 « Excédent de fonctionnement » et 136 027,18 € à la section d'investissement, à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé », au budget primitif 2022.

Approbation du compte administratif 2021 – Budget Caveaux

Le Conseil Municipal sous la présidence de Madame Marie-Christine MICHAUD et hors présence de Madame le Maire approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2021 :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés			28 084,82	
Opérations 2021	32 429,63	32 429,63	28 992,83	32 429,63
Total	32 429,63	32 429,63	57 077,64	32 429,63
Restes à réaliser				
Résultats définitifs	32 429,63	32 429,63	62 613,45	32 429,63
Déficit ou excédent		0,00	- 24 648,02	
Total général				- 24 648,02

Approbation du compte de gestion 2021 – Budget caveaux

Le Conseil Municipal, déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Affectation des résultats 2021 sur le budget primitif 2022

Selon tableau ci-dessus le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, qu'il n'y a pas lieu d'affecter un montant.

Vote du budget primitif 2022

Le Conseil Municipal, après un large exposé présenté par Mme MICHAUD Marie-Christine, adjointe aux finances, vote à l'unanimité le budget primitif 2022.

– BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtées à la somme de 953 424,00 €

Section investissement

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtées à la somme de 1 590 791,00 €

– BUDGET CAVEAUX

Section de fonctionnement

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtées à la somme de 28 992,83 €

Section investissement

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtées à la somme de 53 640,85 €

Vote des taux des taxes locales directes pour 2022

Les conseils municipaux fixent chaque année les taux relatifs à la fiscalité directe locale. Il est précisé que Thonon Agglomération a opté pour la cotisation foncière des entreprises (CFE) unique et que désormais le Conseil Municipal doit se prononcer sur **les taux des 2 taxes** : la **taxe foncière sur les propriétés bâties** et la **taxe sur les propriétés non bâties**. L'état de notification « 1259 » qui nous a été transmis par la DGFIP nous informe au niveau des bases prévisionnelles de fiscalité locale pour l'année 2022 et de la valeur du coefficient correcteur applicable à la commune suite à la mise en œuvre de **la réforme de la taxe d'habitation** et du **nouveau schéma de financement des communes**. Le coefficient correcteur calculé par la DGFIP permet de neutraliser les écarts en calculant un prélèvement sur les communes surcompensées et un versement au profit des communes sous-compensées. Il s'appliquera chaque année aux recettes de TFPB de la Commune. Ainsi dans l'avenir, la commune bénéficiera de l'évolution dynamique de sa taxe foncière, sur laquelle elle conserve un plein pouvoir de vote des taux.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité, **décide de ne pas augmenter** les taux d'imposition des 2 taxes directes locales qui s'établissent comme suit :

Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	26,03 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	64,20 %

Approbation de l'étude géotechnique concernant l'extension du groupe scolaire

Dans le cadre des travaux de l'extension du groupe scolaire, une étude sol géotechnique de conception G2- phase AVP, doit être réalisée.

La société Géochablais a été sollicitée pour établir un devis. Celui-ci s'élève à 4 320 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Géochablais et charge Madame le Maire de procéder à la signature du devis.

Approbation de la mission travaux sur les bâtiments techniques de la commune, recherche d'amiante

Dans le cadre des travaux de la ferme Berne et du lot école / logements, une mission R.A.A.T (Repérage Amiante Avant Travaux), obligatoire en amont d'un chantier de rénovation / réhabilitation et une mission DTA (Diagnostic Technique Amiante), obligatoire pour tous les bâtiments recevant du public, doit être réalisée.

Un devis a été établi pour un montant total de 5 455,40 €, 1 627,40 € pour la ferme Berne et 3 828 € pour le lot école / logements.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, accepte avec 12 voix pour et 2 abstentions la proposition de la société Qualicontrol et charge Madame le Maire de procéder à la signature des devis.

Annulation – mise à disposition d'un emplacement pour un food truck

Suite au courrier du contrôle de la légalité, stipulant que la mise à disposition d'un emplacement de l'espace publique doit être soumis à une redevance, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'annuler la délibération 2022-09 pour être en accord avec l'article L.1225-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques qui prévoit que « toutes occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L.1 donne lieu au paiement d'une redevance ».

Affaires générales – mise à disposition d'un emplacement pour un Food Truck

Madame le Maire précise que le Food Truck s'installera tous les dimanches midis et soirs sur le parking devant la mairie et qu'aucune vente d'alcool ne sera autorisée. Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le montant de la redevance et après discussion, fixe celle-ci à 20 € mensuelle jusqu'au 15 décembre 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise Monsieur Jordane RAMBAUD à occuper le domaine public

Charge Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires dans le cadre de cette autorisation d'occupation du domaine public.

Contribution des communes membres au Syndicat Intercommunal du Comté des Allinges

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF DRCL BCLB-2021-0048 portant création du Syndicat Intercommunal du Comté des Allinges en date du 19 novembre 2021

Vu la délibération D06_2022 du Syndicat Intercommunal du Comté des Allinges fixant le montant de la contribution des communes à 4 000 €

Vu l'article 15 des statuts du Syndicat Intercommunal du Comté des Allinges stipulant que la répartition de la contribution des communes s'effectue en fonction de la population municipale INSEE

Le montant des contributions des communes membres au Syndicat Intercommunal du Comté pour l'exercice est établi ainsi :

Communes	Population	Contribution
ALLINGES	4 681	1 170,76
ANTHY	2 198	549,74
ARMOY	1 359	339,90
DRAILLANT	902	225,60
LE LYAUD	1 741	435,44
MARGENCEL	2 197	549,49
ORCIER	1 030	257,61
PERRIGNIER	1 885	471,46
TOTAL	15 993	4 000,00

Après débat et vote, Le Conseil Municipal valide la contribution 2022 de la commune au Syndicat Intercommunal du Comté des Allinges pour un montant de 257,61 €.

Agenda

NOM	ANIMATION	DATE	HEURE	LIEU
CHOTO	Fly and test	Vendredi 10, samedi 11 et dimanche 12 juin 2022	Vendredi à 19h00 Samedi et dimanche la journée	Piste d'atterrissage au Grands Champs

	Vide grenier	Dimanche 26 juin 2022	Toute la journée	Stade
	Kermesse	Vendredi 1 ^{er} juillet 2022	16h30	Ecole
COMMUNE	Fun en Bulle	Dimanche 22 mai 2022	Dimanche 17h00	Salle des fêtes
	Elections	Présidentielle : 1 ^{er} tour : 10 avril 2022 2 nd tour : 24 avril 2022 Législatives : 1 ^{er} tour : 12 juin 2022 2 nd tour : 19 juin 2022	Bureaux de vote 1 et 2 De 8h00 à 19h00 Bureaux de vote 1 et 2 De 8h00 à 18h00	Bureaux de vote 1 et 2 Salle des fêtes Bureaux de vote 1 et 2 Salle des fêtes
	Journée propre	Samedi 11 juin 2022	Le matin	Hangar communal
	Sortie fête des mères	Dimanche 3 juillet 2022	Journée	
	Rallye du Mont Blanc	Vendredi 9 et samedi 10 septembre 2022	Vendredi de 7h56 à 10h36 et de 14h00 à 19h00 Samedi de 7h56 à 13h49	Route du col du feu
LE CLUB DES JEUNES	Démontagnée	Dimanche 18 septembre 2022	12h00	Salle des fêtes

Séance levée à 21h55

Le Maire,
Catherine MARTINERIE

